



## heures supplementaires

Par **Jean marc 91**, le **25/10/2020** à **08:33**

Bonjour, je suis chauffeur dans une très grosse entreprise de transport. Je fais en moyenne 210 heures par mois sur un contrat à 177h, toutes mes heures sont payés jusqu'à la 195 eme heures et le reste sur un compteur..

Ma question est la suivante:Est il normal que les heures sup soient calculées au mois alors que le droit du travail dit qu'elle sont calculées à la semaine ?? .. Si je prends une semaine de congés, tout le bénéfice des HS est non payé.

Merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **25/10/2020** à **15:52**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir pourquoi une partie des heures supplémentaires ne vous sont pas payées et alimente un compteur et si c'est bien majorations comprises...

Le contingent annuel est fixé a priori à 195 h...

Effectivement, normalement les heures supplémentaires sont calculées à la semaine et, sauf omission de ma part, je n'ai pas trouvé de dérogation notamment à [l'art. 12 de la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport...](#)

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité ou même de l'Inspection du Travail...